

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-08-20x-00981 Référence de la demande : n°2019-00981-031-001

Dénomination du projet : Programme 137 ECOPHY-ANTAVIA

Lieu des opérations : -Département : TAAF

Bénéficiaire : - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Stratégies adaptatives et dynamique spatio-temporelle des populations de prédateurs marins face aux changements rapides de leur environnement (Manchot royal à Crozet et à Kerguelen)

Il s'agit de la poursuite d'un programme (2016-2020) portant sur le manchot royal à Crozet et à Kerguelen qui vise par un suivi à long terme à comprendre la stratégie adaptative des prédateurs marins face aux changements climatiques.

Il conviendra de mutualiser les interventions avec celles prévues dans le programme Econergy, notamment dans la colonie de la Baie du Marin, afin de limiter le dérangement.

Compte-rendu annuel demandé avant nouvelle demande.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 7 octobre 2019

Signature :

